



**ACTES DE LA CONFÉRENCE
TERRITORIALE DU PARC
NATUREL RÉGIONAL DES CAPS
ET MARAIS D'OPALE**

**LUNDI 23 JANVIER 2017
MARQUISE**

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :
OÙ EN EST-ON EN CAPS
ET MARAIS D'OPALE ?**



Une autre vie s'invente ici

UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA VIE DU PARC NATUREL RÉGIONAL



La conférence territoriale est un moment fort de la vie du Parc. Vous le savez, la mise en œuvre de la charte du Parc repose principalement sur les collectivités qui l'ont signée et sur tous les partenaires qui y contribuent. Il est donc nécessaire de faire régulièrement le point sur les engagements de chacun, d'optimiser l'action publique dans le respect des compétences de chacun. C'est l'objet de la conférence territoriale.

La première, en janvier 2015, avait été consacrée au dispositif d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la charte. En 2016, elle n'avait pu être

organisée du fait des élections régionales.

Nous avons choisi cette année le thème de la transition énergétique parce que c'est un enjeu essentiel auquel le Parc doit contribuer en affirmant sa vocation de territoire d'expérimentation. C'est aussi un sujet fédérateur qui nous concerne tous et croise nombre de nos politiques publiques, que ce soit en matière d'agriculture, d'artisanat, d'industrie, de vie publique, d'aménagement du territoire, d'habitat, de transports, etc.

Avec un rythme soutenu, cette conférence territoriale a alterné des temps en plénière et des travaux en ateliers que certains ont trouvé trop courts. Ces actes ont donc le mérite de revenir sur les différentes interventions et sur les échanges fructueux des ateliers, enrichis parfois d'informations complémentaires qui n'ont pas pu être abordées.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le président du Parc,
Philippe LELEU



Au nom de la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps, le vice-président Marc Sarpaux a souhaité la bienvenue.

SOMMAIRE

- A/ L'organisation institutionnelle au service de la transition énergétique page 3
- B/ État des lieux de la transition énergétique en Caps et Marais d'Opale page 4
- C/ Les 6 ateliers thématiques page 7
- D/ La table-ronde de conclusion page 24

annexe 1 : liste des participants
annexe 2 : résultats des questionnaires d'évaluation de la conférence territoriale

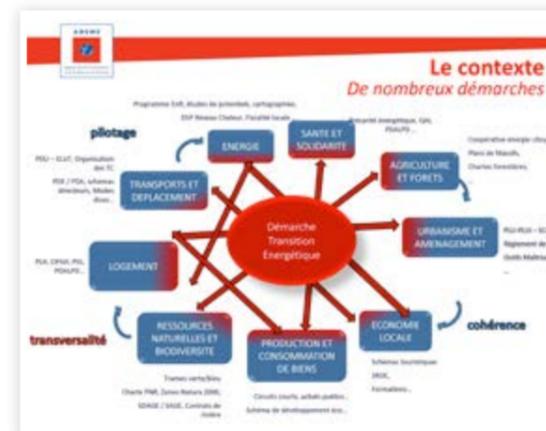
La conférence territoriale a été animée par Maxime Lemaire, responsable de la mission Paysages et aménagement du territoire au Parc naturel régional.

Photos : François Mulet, Marie-Noëlle Cuevas
Mise en page : François Hétru
Impression : SIB
mars 2017

A/ L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : QUELS OUTILS POUR QUOI FAIRE ?

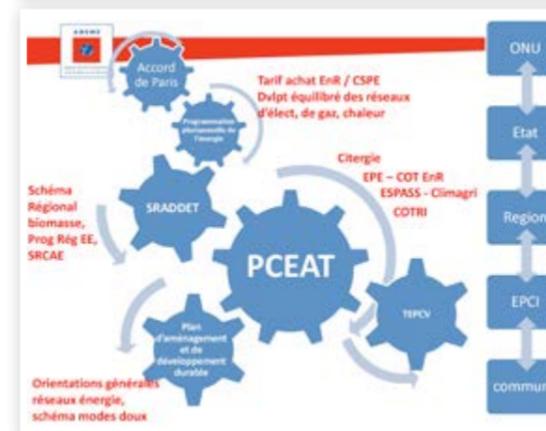
Par Yannick PAILLET, coordonnateur du pôle Territoires et Prospective de l'Ademe

À quoi sert-il de s'organiser en matière de Transition énergétique ? Pourquoi le Parc m'a-t-il demandé d'intervenir sur cette question ? C'est parce que la réussite de la Transition énergétique dépend des liens, des interactions et des complémentarités qui se tissent entre les acteurs. Et par acteurs il ne faut pas entendre seulement les États et les territoires, mais bien l'ensemble des personnes. La formule est connue : « Penser global, agir local ». Mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Tout d'abord, qu'entend t-on par « transition énergétique » ? On peut la définir comme le passage d'un modèle économique basé essentiellement sur les énergies fossiles vers un modèle plus sobre et plus durable basé sur l'utilisation des énergies renouvelables, sur plus d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie, sur plus de sobriété dans les gestes du quotidien. La transition énergétique bénéficie d'une organisation favorisant le dialogue entre les États, entre les territoires et entre les personnes. C'est fondamental car la Transition énergétique est une transition technologique, comportementale, sociologique et organisationnelle. Sa réussite dépend de la complémentarité et de l'articulation des démarches.



LE CONTEXTE : DE NOMBREUSES DÉMARCHES

Ce schéma illustre le caractère éminemment transversal de la Transition énergétique qui touche un grand nombre de sujets. Des outils de pilotage (ou de gouvernance) existent sur chacun de ces thèmes. Notre attention doit être portée sur la cohérence de l'ensemble.



DE L'INTERNATIONAL AU LOCAL : DES IMBRICATIONS ET DES DÉCLINAISONS

À cela il faut ajouter une ambition supplémentaire dans les Hauts-de-France : une trajectoire régionale « Troisième révolution industrielle ». Son objectif est d'aboutir à 100 % de la consommation régionale d'énergie couverte par des productions locales d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.



LES DYNAMIQUES TERRITORIALES AUTOUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Les collectivités interviennent à quatre niveaux : elles sont gestionnaires (de patrimoine, de flotte de véhicules ...), elles sont organisatrices de services publics (les déchets, les transports, la distribution d'énergie), elles sont aménageuses et elles sont animatrices de leur territoire. Elles disposent donc de leviers importants pour s'engager ou amplifier ce changement de modèle qu'est la transition énergétique : la planification et la programmation, la montée en compétences des acteurs du territoire (artisans du bâtiment par exemple), la commande publique, la mobilisation des acteurs locaux etc.

B/ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN CAPS ET MARAIS D'OPALE

Les enjeux de la charte, l'état des lieux, les projets et dynamiques en cours, par Olivier PUTOT, directeur du Parc



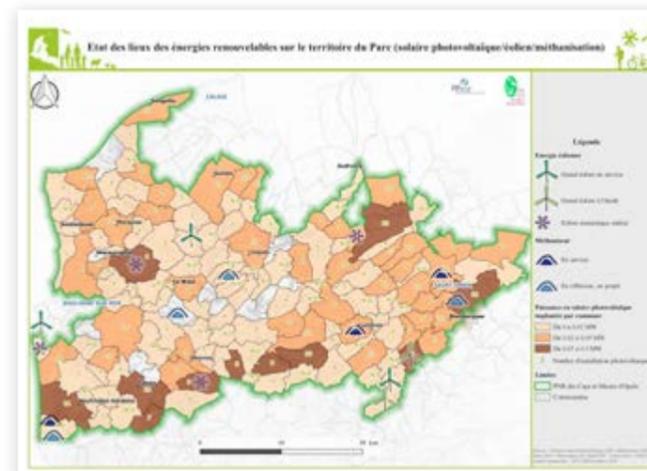
La conférence territoriale a pour but de faire le point sur la mise en œuvre de la charte. Sur les 57 mesures de la charte, 9 concernent la transition énergétique :

- ▶ la mesure 11 « organiser le territoire et mobiliser le territoire autour du climat » ; il s'agit notamment de veiller à l'articulation et à la cohérence des différentes démarches et des moyens consacrés.
- ▶ la mesure 12 cible une ou plusieurs expérimentations de division des émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle de communes ou quartiers. Cette démarche n'a pas encore été conduite sous cette forme faute de candidats, mais reste intéressante.
- ▶ la mesure 14 cible les nouvelles préoccupations environnementales, et tout particulièrement la pollution lumineuse qui affecte le ciel étoilé, mais également les écosystèmes et la santé humaine. L'éclairage entraîne une consommation d'énergie loin d'être négligeable.
- ▶ les mesures 15 et 26 sont des mesures jumelles : il s'agit d'accompagner les entreprises (mesure 15) ou les exploitations agricoles (mesure 26) dans leur démarche de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- ▶ la mesure 17 concerne la structuration de la filière bois, qui comprend le bois énergie et le bois-construction. Il s'agit d'analyser l'étendue de la ressource locale, organiser son accès et faciliter les équipements.
- ▶ la mesure 18 vise à encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation. Il s'agit de valoriser les matériaux et techniques économes en énergie, et d'aider à la structuration de la filière.
- ▶ la mesure 43 vise à développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle : on pense notamment au train, au co-voiturage, au transport à la demande, au vélo...
- ▶ la mesure 45 concerne le développement des énergies renouvelables. Elle prévoit la réalisation d'un schéma territorial de développement des énergies renouvelables et l'accompagnement des projets publics et privés en la matière. L'élaboration de ce schéma est engagée.

Pour introduire les 6 ateliers qui suivent, voici 6 cartes d'état des lieux sur les thématiques concernées avec deux précisions préalables :

- ▶ les cartes montrent un certain nombre de projets ; tous ne sont pas portés par le Syndicat mixte du Parc, loin s'en faut. De nombreux partenaires agissent, chacun à leur manière. L'idée de ces cartes n'est certainement pas de se faire de la publicité sur le dos des partenaires qui ont bien voulu transmettre leurs données, mais de rendre compte d'une dynamique de territoire.
- ▶ ces cartes sont le reflet de ce que nos partenaires et nous connaissons à un temps T. Il y a forcément des projets ou des initiatives qui seront passés à travers les mailles du filet : vous avez dans vos dossiers un questionnaire permettant de nous les signaler. Nous nous engageons à mettre à jour les cartes pour la publication des actes de cette conférence.

Retrouvez ces cartes en haute définition sur www.parc-opale.fr rubrique Territoire vivant/climat énergie.



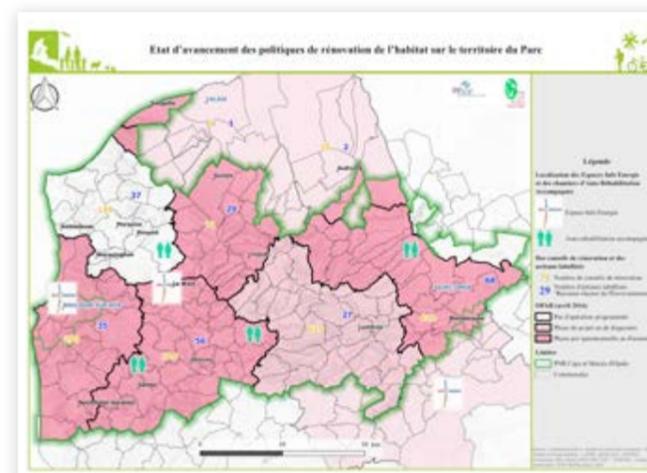
ÉNERGIES RENOUVELABLES

- ▶ Développement des énergies renouvelables hors bois énergie (présenté sur la 2e carte) et hors géothermie et solaire thermique, pour lequel nous n'avons pas les infos.
- ▶ Nous recensons au total 772 installations photovoltaïques pour une puissance cumulée de 3 MW. Nous avons principalement 2 champs éoliens : 1 à Fiennes (5 mâts) et 1 à Remilly-Wirquin/Cléty/Dohem (8 mâts). Environ 27 MW installés. La méthanisation est encore peu développée : quelques unités industrielles et des premiers projets qui sortent au niveau agricole.
- ▶ Ce n'est pas sur la carte, mais il existe également des projets de développement des énergies renouvelables par des entreprises avec un objectif d'autoconsommation et des projets de partenariat collectivités-industriels pour valorisation des chaleurs fatales industrielles dans une logique d'économie circulaire.



FILIÈRE BOIS

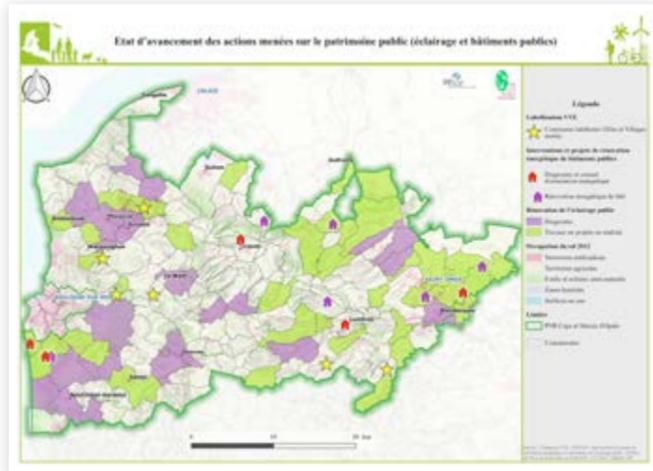
- ▶ Globalement, une filière bois énergie commence à se structurer avec 23 chaufferies plaquettes bois sur le territoire, essentiellement agricoles mais depuis peu émergent des projets collectifs, notamment grâce à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Concernant l'approvisionnement, il existe une réflexion avec les agriculteurs pour créer une filière de valorisation des plaquettes issues du bocage.
- ▶ La construction en bois local concerne d'abord la construction agricole, avec 2 bâtiments vitrines et une étude de conception de modèles reproductibles. 2 autres projets sont en route : la maison du Parc et la maison du cheval Boulonnais.



LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

- ▶ La plupart des intercommunalités du territoire sont engagées dans des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec différents niveaux. Ces opérations permettent de favoriser la rénovation de l'habitat en apportant une ingénierie et des aides financières spécifiques.
- ▶ Le territoire est également maillé de 3 espaces info énergie. À eux 3, ce sont plus de 1 353 conseils qui sont apportés aux habitants depuis 2014 ; la répartition territoriale est indiquée par les chiffres en jaune.
- ▶ Les territoires ont également contractualisé avec la Région dans le cadre du plan 100 000 logements pour la réalisation d'audits énergétiques. Sur le Parc, ce sont environ 120 audits qui ont été réalisés depuis 2014.

- ▶ L'auto-réhabilitation accompagnée consiste à réaliser des chantiers avec un nouveau positionnement de l'artisan qui intervient en conseil et non plus en faiseur, ce qui permet de toucher des publics ayant peu de moyens. Cette démarche est en cours d'expérimentation avec quatre chantiers.
- ▶ Enfin, un travail est mené pour la qualification des artisans : 258 artisans sont labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sur le territoire, ce qui est très significatif.



PATRIMOINE PUBLIC

- ▶ Cette carte regroupe les actions menées sur l'éclairage public et les bâtiments publics, à des fins de maîtrise de l'énergie. Elle est essentiellement basée sur des données de la Fédération Départementale de l'Énergie, qui apporte un accompagnement spécifique aux communes sur leurs travaux de rénovation de l'éclairage public et de réhabilitation de leurs bâtiments communaux.
- ▶ Concernant l'éclairage public, 35 communes ont été auditées. 26 autres communes ont des projets engagés. Au total, 1 313 points lumineux ont déjà été rénovés.
- ▶ Concernant la réhabilitation énergétique de bâtiments publics, 5 bâtiments ont été audités et 8 autres ont fait ou font l'objet d'un projet de rénovation énergétique.
- ▶ Enfin, le Parc aide les communes à demander le label villes et villages étoilés pour faire reconnaître leurs démarches de maîtrise de la pollution lumineuse: 6 communes sont aujourd'hui labellisées mais ce nombre devrait augmenter bientôt.



MOBILISATION CITOYENNE

- ▶ La mobilisation citoyenne sur la transition énergétique prend de nombreuses formes. Nous avons choisi d'en présenter deux aspects :
- ▶ les familles qui se sont engagées dans une démarche collective de réduction des consommations en participant au défi familles à énergie positive
- ▶ les projets citoyens de production d'énergies renouvelables ; il y en a plusieurs sur le territoire et c'est une tendance nouvelle : des projets citoyens autour du bois énergie (en orange) et autour du photovoltaïque (les soleils).



MOBILITÉ

- ▶ Dans le domaine de la mobilité, il n'y a pas d'actions menées par le Syndicat mixte du Parc mais c'est un enjeu fort pour la transition énergétique. En effet, nous sommes un territoire rural avec beaucoup de déplacements pendulaires domicile-travail entre la campagne et les 3 agglomérations.
- ▶ Des stratégies mobilité se mettent en place sur le territoire, à l'échelle des pays ou des intercommunalités. On peut en particulier voir que les intercommunalités du territoire, avec l'aide du département, ont mis en place récemment des aires de covoiturages : 7 ont été réalisées et 5 autres sont en projet. Sur l'électro-mobilité, les bornes de recharge pour voitures électriques se développent rapidement : déjà une vingtaine sur le Parc, 20 autres en projet. Enfin, on connaît à ce jour 3 espaces de télétravail (+2 à Boulogne).

C/ LES 6 ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER 1 : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Président : Francis LEROY, vice-président du Parc



Rapporteur : Christophe ROGER, Animateur Réseaux de chaleur - biomasse - EnR électriques/EMR, Ademe Hauts-de-France
22 participants

1.1 / INTRODUCTION DE L'ATELIER PAR FRANCIS LEROY

L'objectif de cet atelier est de faire un zoom sur le développement des énergies renouvelables dans le territoire du Parc. Pour cela l'atelier est organisé en trois temps :

- ▶ Un court rappel de l'état des lieux – où en est-on aujourd'hui ?
- ▶ Des témoignages sur des actions menées sur le territoire qui nous ont semblées intéressantes à mettre en valeur aujourd'hui.
- ▶ Un temps d'échanges, de débat, de discussions autour de 2 grandes questions :
 - ▶ Quels sont les types de projets de développement des énergies renouvelables à privilégier sur le Parc ?
 - ▶ Comment enclencher rapidement de nouveaux projets sur le territoire ?

1.2 / ÉTAT DES LIEUX DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DU PARC

La cartographie de l'état des lieux des énergies renouvelables montre que le développement sur le territoire du Parc est encore timide :

- ▶ 772 installations photovoltaïques recensées, pour une puissance totale cumulée de 3 MW ce qui est relativement faible. Il s'agit essentiellement de petites installations chez des particuliers.
- ▶ L'éolien est peu développé du fait d'une volonté politique d'en limiter le développement pour la préservation des paysages et des patrimoines du territoire. Un parc éolien à Fiennes (5 mâts), un parc dans la vallée de l'Aa (Cléty, Remilly-Wirquin, Dohem – 8 mâts). Ces 2 parcs ont une puissance cumulée de 27 MW. 11 mâts supplémentaires sont en projet à Dohem et à Pihem (en cours de demande d'autorisation).
- ▶ Méthanisation encore très peu développée.
- ▶ Aucune installation hydroélectrique sur le Parc.
- ▶ Pas de données disponibles sur la géothermie et sur le solaire thermique.
- ▶ Le bois-énergie est en développement depuis quelques années avec l'installation de chaudières à plaquettes bois issues du bocage. 23 chaudières petites et moyennes puissances installées essentiellement chez des agriculteurs.
- ▶ 1 réseau de chaleur au bois de 2,5 MW (Arques).

Des projets sont néanmoins en cours sur le territoire qui montrent que la dynamique est en route :

- ▶ Des projets citoyens
 - ▶ Projet de centrales solaires citoyennes (CAPSO, Ferques)
 - ▶ Micro-chaufferies bois (SCIC énergie citoyenne)
- ▶ Le développement de la méthanisation
 - ▶ Une étude menée par la CAPSO
 - ▶ Accompagnement des petites installations prévues par le PNR en 2017
- ▶ La valorisation des chaleurs fatales
 - ▶ 1 projet par la CCDS avec Arcelor Mittal



Une réflexion menée par la CCPL avec Eqiom

- ▶ La réflexion sur la thalassothermie
 - Études menées par la CAB sur le port de Boulogne-sur-mer
- ▶ Les entreprises s'engagent dans la Troisième Révolution Industrielle (Rev3)
 - 10 entreprises boulonnaises en lien avec la CCI dans le cadre de Rev3
 - Des projets photovoltaïques en autoconsommation chez des industriels
 - Un projet « artisans producteurs d'énergies renouvelables » porté par le Parc en 2017
- ▶ Le schéma de développement des énergies renouvelables : lancé par le Parc en 2017, il doit permettre de mieux identifier les potentiels en énergies renouvelables sur le Parc et de planifier leur développement en prenant en compte la préservation des paysages et des patrimoines.

1.3 / TÉMOIGNAGE SUR LES SYSTÈMES D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE EN MILIEU RURAL PAR PHILIPPE HOCHART, DIRECTEUR D'ÉNERGIES SB, SAINT-MARTIN-LEZ-BOULOGNE



L'intervention porte sur les possibilités, en milieu rural, de produire localement l'énergie que l'on consomme. À titre d'exemple, un couple de propriétaires dans le Boulonnais a fait le choix de ne pas se raccorder au réseau étant donné les coûts de raccordement (40 000 euros), et de produire eux-mêmes leur énergie. Cela a été possible grâce à la mise en place d'une petite éolienne domestique de 3,5 kW (modèle suédois avec mât en bois) couplée à une installation photovoltaïque permettant de prendre le relais et compléter la production énergétique. Aujourd'hui, cette installation permet une totale autonomie énergétique avec la production de 5 000 kWh/an.

Un projet de même type est en cours à la maison du Parc de le Wast. La future base technique ne sera pas raccordée au réseau et sera totalement autonome d'un point de vue énergétique. Au-delà de ces 2 exemples, le message porte sur la nécessité de saisir les opportunités de petites installations autonomes (en cas de sites isolés notamment) ou en autoconsommation qui permettent de produire l'énergie au plus près des lieux de consommation.

1.4 / TÉMOIGNAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER (CCDS) SUR LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR VALORISANT LES CHALEURS FATALES D'UN INDUSTRIEL PAR LIONEL ROUILLÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT



Dans le cadre de son projet de centre aquatique intercommunal, la démarche de la CCDS consiste à optimiser le projet en termes d'économie globale et de trouver un point d'équilibre entre le niveau d'investissement et les coûts futurs d'exploitation, qu'ils soient de maintenance ou d'entretien.

Il s'agit également d'identifier des solutions partenariales tenant compte des objectifs (à bien définir) et contraintes du programme, mais aussi de l'économie potentielle au niveau des matériaux, des équipements et de leur mise en œuvre, ainsi que pour leur exploitation et leur maintenance future.

La CCDS a donc établi un partenariat avec l'industriel Arcelor Mittal pour récupérer la chaleur de l'usine afin d'alimenter le réseau de chaleur de la future piscine intercommunale. En cas d'arrêt de l'usine, une production indépendante est prévue.

Plusieurs scénarios ont été étudiés, sur un périmètre de base et un périmètre étendu intégrant le musée de la faïence et une zone de logements, avec élévation de la température du centre aquatique par une pompe à chaleur et la mise en place d'une chaufferie gaz d'appoint.

Suite à une étude technico-économique, un scénario alliant performance énergétique et faibles investissements a été retenu. Le projet est techniquement innovant avec une bonne rentabilité globale. Une étude juridique a également été réalisée afin de cadrer les modalités de fourniture de chaleur (durée du contrat, engagements contractuels, résiliation anticipée, etc.).

1.5 / ÉCHANGES AUTOUR DES QUESTIONNEMENTS DE L'ATELIER

- ▶ Quels sont les types de projets de développement des énergies renouvelables à privilégier sur le Parc ?
- ▶ Comment enclencher rapidement de nouveaux projets sur le territoire ? Sur quels leviers agir ?

Christophe Roger précise que les 2 exemples présentés sont très intéressants et remarquables, mais qu'ils restent des solutions marginales dans le cadre d'une volonté de « changer de braquet » pour le développement des énergies renouvelables. La Troisième Révolution Industrielle reste le cadre sur lequel s'appuyer pour y parvenir.

Pour Antoine Logié (maire de Wimille), il n'y a pas une solution mais des solutions multiples, le territoire du Parc n'étant pas uniforme. À chaque énergie renouvelable, des a priori, mais aussi des précautions à prendre (exemples des éoliennes et le paysage, des méthaniseurs et des odeurs). Il faut une véritable maîtrise technique qui permet d'informer et sensibiliser en amont tous les acteurs locaux, et ce afin d'aboutir à des projets partagés. Marc Sarpaux (maire de Audinghen) est tout à fait en accord avec ce point de vue. Sur le littoral et sur les sites inscrits ou classés, une vigilance accrue est de mise.

Francis Leroy rappelle que c'est un des objectifs du schéma de développement des énergies renouvelables sur le Parc naturel régional qui va être lancé.

Lionel Rouillé souligne l'importance, dans le contexte actuel de raréfaction des budgets publics, d'intégrer l'efficacité énergétique dès l'amont de la conception des projets.

Pour l'ADEME, comme l'indique Christophe Roger, le développement des réseaux de chaleur fait partie des solutions.

Philippe Hochart pose la question de la faisabilité de petites installations hydroélectriques et croit au développement des panneaux photovoltaïques sur les grands bâtiments, dont les bâtiments publics, avec des objectifs possibles d'autoconsommation et en concevant les projets pour un développement de la participation citoyenne.

L'information aux particuliers sur les financements, les incitations fiscales, sur les aspects techniques, reste primordiale pour parvenir à un véritable développement.

Guy Hilmoine témoigne de l'expérience de la commune de Dohem qui va utiliser les revenus liés à l'installation des éoliennes sur son territoire pour financer le développement de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment communal.

1.6 / SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

- ▶ Nécessité de toujours mieux informer, sensibiliser, communiquer, envers l'ensemble des publics (habitants, élus, entreprises, etc.) sur les possibilités techniques et sur les financements.
- ▶ Il faut développer un mix d'énergies renouvelables, et non miser sur une seule. Cela permettra de mieux

s'adapter aux différents contextes, et de mieux prendre en compte les paysages de notre territoire.

► Les collectivités doivent montrer l'exemple en intégrant l'énergie dans l'achat public (ex : bâtiments publics, réseaux de chaleur).

Regard de l'Ademe en tant que rapporteur de l'atelier :

* le PNR comme « catalyseur » d'initiatives. En faire un point d'entrée, de contact pour recenser-accompagner-orienter les démarches.

* le PNR comme « animateur » d'une politique publique : créer du lien entre les différents acteurs du territoire pour développer des filières économiques et créer de la richesse.

* le PNR comme « amplificateur », certes au sens « TRI » mais surtout comme un « relais de diffusion » de toutes ces démarches et initiatives prises souvent individuellement.

Les 2 témoignages de l'atelier étaient assez révélateurs.

L'installateur d'éoliennes/panneaux solaires : comment le territoire (et donc les collectivités) peut contribuer au développement de ces filières, notamment au solaire photovoltaïque et thermique, du fait de leurs compétences et de leur patrimoine ? Comment mobiliser d'autres acteurs du territoire pour dynamiser la demande et ainsi mobiliser et faire monter en compétences les entreprises du territoire sur ces filières EnR ?

Le partenariat CCDS-Arcelor : comment d'emblée étendre la réflexion à l'échelle de la commune et non juste au niveau du quartier proche de l'usine ? Par exemple en imaginant un réseau de chaleur qui serait alimenté par d'autres sources, dont la récupération d'énergie de l'usine.

Entre la volonté d'une entreprise de développer un concept, un service, une compétence, et l'opération qui vient d'un industriel soucieux de valoriser un surplus d'énergie mais qui ne souhaite pas trop investir au-delà de ses propres activités, entre ces 2 niveaux de démarches, les collectivités doivent aussi pouvoir se mobiliser et parfois être à l'initiative d'opérations qui permettent de faire du lien entre toutes ces bonnes volontés.



ATELIER 2 : LA FILIÈRE BOIS

Président : Philippe Leleu

Rapporteur : William Glorie, direction de l'environnement du Conseil régional Hauts-de-France

16 participants

L'atelier Bois local s'est déroulé selon deux axes :

- Bois énergie
- Bois construction

2/1 ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE BOIS SUR LES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Sur la carte actuelle, on recense 24 chaudières bois énergie sur le territoire du Parc, 3 plate-formes d'approvisionnement et broyeurs, 4 chauffagistes ainsi que 3 bâtiments en bois local et le projet de la maison du Parc. Cette carte montre qu'une filière construite en grande partie suite à l'animation du Parc naturel régional avec l'aide financière de la Région est en place sur notre territoire.

2/2 TÉMOIGNAGE SUR LA CHAUFFERIE COLLECTIVE BOIS ÉNERGIE INSTALLÉE À RECQUES-SUR-HEM, PAR M. GÉRARD LOUGUET, MAIRE DE RECQUES-SUR-HEM

Cette chaufferie collective bois énergie est entrée en activité en septembre 2016 pour les besoins en chaleur de plusieurs bâtiments communaux (salle des fêtes, salle de musique, école primaire et maternelle ainsi que 2 logements communaux).

2/3 DIFFUSION DU FILM « DES BÂTIMENTS AGRICOLES EXEMPLAIRES EN BOIS RÉGIONAL », 8'22

Ce film retrace la démarche de deux agriculteurs M. Delzoido et M. Leduc qui ont construit respectivement un poulailler et une unité de stabulation en bois régional. Ce film a été réalisé dans le cadre d'une expérimentation pour évaluer les potentialités de construction à partir de bois locaux, la disponibilité des matériaux et les surcoûts engendrés. Sur ce dernier point, il est estimé un surcoût d'environ 20% sur les réalisations des bâtiments pré-cités.

2/4 DISCUSSION SUITE À CES TÉMOIGNAGES

Les discussions ont essentiellement tourné autour du bois construction. Les remarques ont porté sur la difficulté que l'on peut avoir pour trouver du bois local et sur le fait que les scieurs ne disposent pas de stock à l'avance. William Glorie, de la Région, a répondu à cette remarque en précisant que la Région établira prochainement un guide technique pour les architectes sur les éléments nécessaires en bois local pour la construction (charpente) permettant au scieur de pouvoir constituer des stocks à l'avance.

La Région souhaite encourager le développement des projets bois construction, en venant compenser les surcoûts d'investissement.

Les personnes présentes ont aussi été étonnées d'apprendre que le peuplier pouvait être utilisé en charpente.

M. Philippe Leleu a soulevé l'importance du rôle des scieries ambulantes dans la valorisation du bois local. Il faudrait peut-être favoriser ce type de scierie pour développer et structurer une filière bois construction local.



ATELIER 3 : RÉNOVATION ET ÉCO-RÉNOVATION DU BÂTI ANCIEN

Président : Patrick Bedague, vice-président du Parc

Rapporteur : Willy Flour, Parc naturel régional
13 participants

3.1 / RAPPEL DES DONNÉES PAR WILLY FLOUR, CONSEILLER INFO->ÉNERGIE AU PARC NATUREL RÉGIONAL.

Environ 1 500 conseils en rénovation énergétique ont été apportés par les trois conseillers info->énergie du territoire. À cela s'ajoutent les dossiers financés par les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Aussi, il faut rappeler le contexte national et régional. En France, 100 000 logements sont à rénover chaque année, 17 000 en Hauts-de-France. Des financements sont possibles et importants pour atteindre ces objectifs. Il faut s'organiser, faire connaître, accompagner. C'est tout l'enjeu de l'atelier, de réfléchir à une méthode qui permettrait d'enclencher une dynamique de rénovation de qualité et respectueuse du bâti traditionnel.

3.2 / TÉMOIGNAGE D'ISABELLE PRUD'HOMME-CLAEYMAN (DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE).

Contexte du territoire de la communauté de Communes Pays d'Opale : 10 000 logements, 95% de résidence principale, 72% de propriétaires occupants. Logements anciens aux caractéristiques patrimoniales marquées (bâti briques, torchis, pierre, craie). 30% des logements ont plus de 100 ans et 50% ont été construits avant 1975. Un parc de logements important à rénover car énergivore et au patrimoine fragile.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal, un inventaire du bâti remarquable fut réalisé.

Désormais, il faut donner les moyens techniques et financiers aux propriétaires de bâti classé par cet inventaire afin d'agir, de rénover. Une fiche action sera écrite avec le Parc. Elle sera une réponse technique pour mener une rénovation patrimoniale et



énergétique de qualité. L'utilisation de matériaux écologiques et bio sourcés sera de mise.

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sera un outil fondamental pour le territoire. Elle sera mise en place début 2018. Deux axes majeurs : la protection du bâti ancien et la lutte contre la précarité énergétique. 4 millions d'euros seront distribués pour répondre aux deux objectifs mentionnés. Pour répondre à une demande de rénovation, il faudra former les artisans du territoire. Il faudra inciter les artisans à se former, notamment au label RGE mais aussi à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti ancien avec les formations ATHEBA et Auto-Réhabilitation Accompagnée. La mobilisation, la communication seront essentielles pour faire connaître le dispositif.

Les permanences du conseiller info->énergie ainsi que ses animations seront utilisées pour atteindre les objectifs. Une fiche type rénovation sera réalisée par un architecte et le Parc afin de guider au mieux les futurs maîtres d'ouvrage.

3.3 / TÉMOIGNAGE DE STÉPHANE LEDUC (BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION MAISONS PAYSANNES DE FRANCE DÉLÉGATION DU PAS-DE-CALAIS).

Maisons Paysannes de France (MPF) est une association nationale comprenant 8 000 adhérents en France dont 50 dans le Pas-de-Calais. L'objectif de cette association est la sauvegarde du patrimoine bâti. MPF réalise des visites conseils sur les chantiers de rénovation pour sensibiliser et conseiller les propriétaires privés ou publics à restaurer et entretenir correctement leur maison. MPF est un partenaire privilégié du Parc. À ce titre, l'association fait partie du comité de suivi mis en place par le Parc sur l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) en Caps et Marais d'Opale. L'ARA est une action concrète qui concerne la rénovation énergétique des maisons anciennes sans les dénaturer. Le propriétaire réalise lui-même les travaux avec l'accompagnement d'un artisan formé à l'accompagnement.

Deux chantiers expérimentaux ont été aidés par le Parc en 2016. Le premier chantier est celui de M. et Mme Fichaux à Réty. Les travaux en ARA concernent l'isolation d'une partie de la toiture avec de la laine de bois et d'une partie du pignon Est avec du liège et de la laine de bois. Trois jours et demi d'accompagnement ont été nécessaires. Le deuxième chantier aidé est celui de M. Devin à Questrecques. Les travaux en ARA concernent l'isolation de la toiture en laine de mouton et des murs avec un enduit correctif à caractère isolant terre-anas de lin. Sept jours d'accompagnement ont été nécessaires. Une analyse architecturale (réalisée par un architecte spécialiste du bâti ancien) et un audit énergétique (réalisé par un bureau d'études thermiques) ont été réalisés dans le cadre de l'expérimentation.

L'ARA est une vraie opportunité pour concilier préservation du patrimoine bâti et économie d'énergie.

3.4 / LES CONCLUSIONS DE L'ATELIER :

- Importance de la communication. Des outils vont exister (aides locales et nationales). Il faudra faire connaître, relayer, animer, simplifier le discours.
- Répondre à la future demande de rénovation. Augmenter l'offre. Former les artisans à l'éco conditionnalité (RGE).
- Accélérer la formation des artisans au bâti ancien. Un constat : peu d'artisans sont formés aux techniques particulières de la rénovation du bâti ancien. Un partenariat Parc / de chambre de métiers et de l'artisanat / collectivités est indispensable pour sensibiliser et former les acteurs (artisans). Développer l'ARA sur le territoire du Parc.
- Le besoin d'informations pratiques et détaillées sur les caractéristiques techniques des installations, sur les montages de dossiers et sur les financements ne sera pas à négliger. Insister sur le rôle des espaces info->énergie dans le cas de figure des personnes hors plafond Anah (Agence nationale de l'habitat). À préciser dans une démarche de l'OPAH.

ATELIER 4 : LE PATRIMOINE PUBLIC (POINTS LUMINEUX/RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS)

Présidente : Claire Sonzogni, membre du bureau du Parc

Rapporteur : François Broly, FDE 62

19 participants



4.1 / INTERVENTION DE FRANÇOIS BROLY, RESPONSABLE DU SERVICE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE.

François Broly présente le rôle de la FDE, soutien technique et financier des collectivités locales pour la réalisation de leurs projets. Il rappelle les aides à l'investissement en matière de rénovation de l'éclairage public (aide classique de 10%) mais aussi les aides dans le cadre du programme SEVE qui permet aux communes de bénéficier d'innovations techniques pour la réduction des consommations (éclairage à variation d'intensité, usage de détecteurs de présence, etc.). Il précise que la FDE intervient tant dans la définition du programme de travaux que

dans sa réalisation. Il présente le cas de la ville de Blendecques. Sur le territoire du Parc, à ce jour, 35 communes ont bénéficié d'une aide à l'audit, 14 ont effectué un audit et ont engagé des travaux. Au total, 1313 points lumineux ont été rénovés. François Broly intervient ensuite pour présenter l'ingénierie financière mise en œuvre dans le cadre des programmes de rénovation BBC de bâtiments publics, en évoquant notamment le rôle des conseillers en énergie partagés, implantés dans le Pays de Saint-Omer. Deux postes seront prochainement créés dans le Pays boulonnais. Les communes de Clairmarais, Haut-Loquin, Wavrans-sur-l'Aa, Saint-Etienne-au-Mont, Longuenesse et Landrethun-les-Ardres ont des programmes en cours.

Les communes présentes insistent sur l'intérêt de cet accompagnement et l'impact positif des opérations sur les habitants et sur les finances publiques :

- La commune de Wimereux a privilégié la diminution d'intensité lumineuse car la station balnéaire est animée en soirée, notamment l'été.
 - La commune de Campagne-les-Guînes procède à une fermeture d'éclairage l'été.
- Les communes de Houille, Landrethun-les-Ardres, Hesdin-l'Abbé, Isques, Beuvrequen, Blendecques évoquent leurs besoins et programmes en cours. Les représentants des communes de Belle-et-Houlfort et Echinghen mentionnent leur difficulté à trouver de l'information, et le coût conséquent des travaux. Il reste un effort à faire sur l'information des dispositifs d'aide existants, ainsi que sur la communication vers les habitants.

4.2 / TÉMOIGNAGE DE GABRIEL BERLY, MAIRE DE LANDRETHUN-LES-ARDRES

Monsieur Berly intervient pour présenter le projet de rénovation énergétique de l'école communale. La commune posait trois pré-requis à ce projet : la diminution des consommations d'énergie, le faible impact environnemental des travaux et du fonctionnement futur, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Le choix d'éco-matériaux, d'un mix d'isolation intérieur et extérieur, et d'une pompe à chaleur air/eau a permis de remplir les objectifs initiaux. L'accompagnement du Parc et l'appui technique de la FDE ont permis de monter un projet cohérent qui s'appuie sur un diagnostic énergétique et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût global des travaux (plus de 52 000 euros hors taxes) est largement couvert par les aides financières de la FDE, le Fonds de soutien à l'investissement Local (FSIL), le programme TEPCV. La commune prend à sa charge environ 30% du montant des travaux. Pour que ce choix soit efficace, il a fallu également réfléchir à l'isolation complète de l'enveloppe du bâtiment. Dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (Parc – Ministère – commune), la commune a pu bénéficier d'une aide sur le financement de 80% du surcoût lié à l'emploi d'éco-matériaux (isolation intérieure des murs et de l'extérieur du pignon en fibre de bois et isolation des combles en ouate de cellulose).



Monsieur Berly insiste sur l'importance de l'accompagnement des services du Parc pour l'analyse des besoins, la définition du projet et la recherche de financements. Il note également la nécessité de disposer d'un accompagnement technique pour préparer les cahiers de prescriptions techniques et analyser les offres des entreprises et souligne l'apport de la Fédération départementale de l'énergie. Il insiste également sur le fait que ce projet n'est pas une action isolée mais entre dans le cadre d'une politique communale de développement durable cohérente et menée durant tout le mandat municipal.

D'autres projets sont cités dont celui de Clairmarais. Plusieurs participants insistent sur le besoin d'accompagnement en ingénierie pour transformer les souhaits des collectivités en véritables projets de transition énergétique, cohérents et financés. La difficulté de financer ces projets pour de très petites communes n'est mentionnée qu'une fois, mais rappelle le besoin d'informations concrètes qu'ont les élus municipaux.

4.3 / TÉMOIGNAGE DE CLAIRE SONZOGNI, ADJOINTE AU MAIRE DE FERQUES

Claire Sonzogni présente le projet de rénovation de l'éclairage public de la commune de Ferques. Un appel à projet a été lancé par le Parc sur la trame verte. La commune a répondu en mettant en avant son souhait de préserver une trame noire entre Mimoyecques et les grottes de la Vallée heureuse, 2 lieux d'hibernation des chauves-souris, afin de favoriser la circulation de la faune nocturne. Pour préserver ce corridor, la commune a souhaité intervenir sur l'éclairage des rues traversant cet axe. Il existait déjà des coupures nocturnes qui ont été modifiées, suite au départ en retraite du dernier habitant de la commune allant travailler aux carrières à mobylette (c'est aussi ça, la concertation : porter une attention à toutes ces habitudes qui sont connues dans le village).

Sur ce secteur ont été dénombrés 324 foyers lumineux et 16 armoires. Un bureau d'étude a été sélectionné pour accompagner les changements à prioriser et à réaliser en tenant compte des usages des différentes rues par les habitants mais aussi du déplacement de la faune nocturne. Avant de sélectionner le bureau d'étude, la commune a signé une charte lui permettant de devenir « Villes et Villages étoilés » qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement spécifique de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) qui l'a conduite vers le choix de LED de 3000 degrés kelvin, préférable pour la petite faune.

Ce projet repose sur plusieurs constats : le coût important de la consommation électrique, l'inadaptation et la vétusté d'une partie des installations et l'impact potentiellement négatif sur les chauves-souris empruntant régulièrement un couloir de migration traversant l'agglomération communale. Claire Sonzogni insiste sur l'aide financière conséquente apportée par la Fédération Départementale de l'énergie et sur la cohérence de la démarche communale qui a dans ce cadre demandé le label Villes et Villages étoilés. L'objectif de réduction des nuisances lumineuses nocturnes pour la faune étant aussi important que les économies d'énergies et économies financières. Elle rappelle que six communes du Parc bénéficient de ce label et que 8 communes ont marqué un intérêt pour cet engagement.

4.4 / LES CONCLUSIONS DE L'ATELIER

- Les collectivités qui engagent des programmes de rénovation énergétique de leur patrimoine public le font le plus souvent dans le cadre d'une politique communale de développement durable plus large (actions de sensibilisation des habitants, actions de gestion différenciée, de protection et d'initiation à l'environnement, etc.).
- Les actions de rénovation de l'éclairage public sont majoritaires. Elles sont visibles, parfois obligatoires pour répondre au changement des normes, et engendrent des économies financières immédiates et conséquentes.
- Les projets de rénovation de bâtiments publics sont encore peu nombreux : l'accompagnement technique est nécessaire pour franchir le pas et aboutir.
- Le besoin d'informations pratiques et détaillées sur les caractéristiques techniques des installations, sur les montages de dossiers et sur les financements est très largement évoqué. Le rôle des conseillers en énergie partagés est mentionné comme un atout.
- La nécessité d'un accompagnement en ingénierie publique est souvent mentionné comme indispensable. Les rôles du Parc et de la FDE sont reconnus et plébiscités.
- L'aide financière de la FDE est largement perçue comme un déclencheur de projets, surtout pour l'éclairage public.

LE LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

6 communes du territoire du Parc possèdent actuellement ce label, porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. Il valorise les communes qui cherchent à promouvoir et à mettre en œuvre un éclairage extérieur visant à prévenir, limiter et supprimer les nuisances lumineuses. Celles-ci sont mesurées au regard de l'impact sur la biodiversité et les paysages nocturnes, sur le sommeil et la santé des habitants, des économies d'énergies, de la limitation des gaz à effet de serre induits, de l'écoconception et du recyclage des matériels utilisés, ainsi que de la capacité d'observation du ciel nocturne pour les générations actuelles et à venir.

Ce concours s'inscrit parfaitement dans la mesure 14 de la Charte du Parc qui vise à anticiper l'impact de nouvelles pollutions, la pollution lumineuse étant identifiée. Cette pollution agit directement sur la qualité de la trame noire du territoire, recherchée dans l'objectif de limiter les impacts sur la faune nocturne (chauves-souris, etc.) et qui vient s'ajouter aux trames verte et bleue du territoire.

À cet effet, le Parc propose plusieurs actions nouvelles :

- l'accompagnement des communes qui souhaiteraient concourir à ce label. Une dizaine ont déjà manifesté de l'intérêt pour cette démarche ;
- la réalisation d'un diagnostic de la pollution lumineuse en relation avec les cœurs de biodiversité et la trame écologique du territoire ;
- dans le cadre du « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », la conduite à l'échelle d'une commune volontaire d'une étude mettant en relation intervention sur le parc lumineux et déplacement de la faune nocturne.

<https://www.anpcen.fr/>

ATELIER 5 : MOBILISATION CITOYENNE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Président : Anthony Jovenel, vice-président du Parc (excusé)

Rapporteur : Véronique Marien, animatrice de l'association Energéthic
20 participants



5.1 / INTRODUCTION DE L'ATELIER

Cet atelier a évoqué les actions menées sur le territoire du Parc par les collectivités à destination des citoyens pour leurs permettre de participer concrètement à la transition énergétique. Face à l'enjeu de la transition énergétique d'une telle envergure, l'action politique et économique seule n'est pas suffisante. La mobilisation et la participation active des citoyens est indispensable car :

- d'une part ce sont eux qui sont à la source des consommations d'énergie. Chaque choix individuel d'achat, de déplacement, de loisir, d'alimentation a un impact sur la production d'énergie et donc sur le changement climatique.
- et d'autre part, les initiatives des citoyens, encouragées par des dispositifs émanant des collectivités, pour produire collectivement des énergies renouvelables sous forme de coopératives via le financement participatif contribuent au développement des filières d'énergie renouvelable, acceptées et respectées par les habitants. Cette montée en puissance du citoyen comme acteur du changement est facilitée par le numérique qui permet un meilleur accès à l'information et facilite la participation : transition numérique et transition énergétique sont donc liées. Cet atelier n'a pas abordé d'autres sujets qu'on aurait pu développer également comme la sensibilisation ou l'éducation pour les scolaires, ou encore le défi familles à énergie positive proposé à des équipes d'habitants. Deux témoignages concernant deux exemples de mobilisation citoyenne sont présentés afin d'engager un débat constructif autour de cette question :
Quels sont les freins pour la mobilisation citoyenne et comment les collectivités peuvent-elles les lever ?

5.2 / TÉMOIGNAGE DE L'ASSOCIATION ENERGÉTHIC SUR LES MICRO-CHAUFFERIES COLLECTIVES AU BOIS, PAR VÉRONIQUE MARIEN, ANIMATRICE À L'ASSOCIATION ENERGÉTHIC

Pour participer à la lutte contre le changement climatique, on peut être partie prenante sur deux registres, avec deux leviers qui vont de pair : le levier des économies d'énergie et celui du développement des énergies renouvelables. Le projet présenté rassemble ces deux leviers.

Une maquette est montrée où est représenté un village avec la chaufferie bois au centre et autour une école, une salle, des logements... Un réseau de canalisation part de la chaufferie unique vers les divers équipements.

Le principe du projet citoyen est que ce sont les habitants des communes concernées qui sont partie prenante du projet en participant au financement de l'équipement dans le cadre d'une coopérative de financement sous forme de parts sociales à hauteur de 100 euros l'une. La gestion de l'équipement n'est plus du ressort de la commune mais du collectif d'habitants. C'est ce collectif qui contractualise avec les habitants « consommateurs » et/ou la collectivité.

LES ACTEURS DU PROJET

- Structure juridique porteuse du projet : SCIC Énergie Citoyenne
- Montage financier et technique du projet par un comité de pilotage :
 - > futurs usagers
 - > Partenaires mobilisant la ressource en bois : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Maison du Bois
 - > Partenaires techniques (chauffagistes...)
 - > Accompagnement, expertise technique, mobilisation citoyenne : EnergÉTHIC

LES AVANTAGES DU PROJET

ÉCONOMIE

- Soutien à la filière bois-énergie régionale
- Création d'emplois locaux non délocalisables (1 à 2 emplois au sein de la SCIC)

ENVIRONNEMENT

- Ressource en bois locale et gérée durablement
- Production et utilisation de la chaleur sur place
- Création d'un circuit court de l'énergie

SOCIAL

- Partage et mutualisation d'une même chaudière
- Engagement dans la transition énergétique

L'AMBITION : 30 MICRO CHAUFFERIES POUR 2020

10 micro chaufferies en 2018

QUESTIONS DES PARTICIPANTS :

- Comment est organisé l'approvisionnement en bois ?
En partenariat avec le Parc, un plan de gestion à 15 ans est élaboré avec les agriculteurs du secteur autour de la chaufferie. C'est important pour le coût de fonctionnement qui dépend de trois facteurs :
 - > la matière première
 - > la main d'œuvre
 - > le gazole (broyage et déplacement).

- Quels sont les bénéfices pour les citoyens ?

Il y a trois facteurs qui motivent les citoyens :

- > « faire sa part », contribuer au développement des énergies renouvelables sans un gros investissement individuel.
- > participer à une dynamique du territoire.
- > la motivation économique même si c'est un dispositif à faible rentabilité.

Au départ, le groupe commence avec un noyau de personnes initiées déjà bien sensibilisées, puis d'autres citoyens rejoignent la dynamique.

5.3 / TÉMOIGNAGE DE LA CAPSO SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CITOYENNE PAR ERIC DUPLAQUET, DIRECTEUR DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Origine du projet de centrale photovoltaïque citoyenne.

La CASO s'était engagée dans un Plan Climat Énergie territorial, qui a été adopté en décembre 2015. Les élus avaient voté un plan avec 280 actions. Dès le début, il y avait une volonté de développer les énergies renouvelables. On avait un partenariat aussi avec le Parc naturel régional d'où la signature d'une convention dans le cadre de Territoire à énergie positive et dont l'un des volets était de développer une centrale photovoltaïque citoyenne dans l'idée d'impliquer les citoyens dans la production locale d'énergies renouvelables.

OBJECTIF

- réduire notre dépendance aux énergies fossiles non renouvelables et responsables du réchauffement climatique ;
- produire localement l'énergie que nous utilisons ;
- mobiliser les citoyens ;
- trouver une alternative aux placements bancaires « classiques » avec la possibilité d'investir dans un projet local, solidaire et environnemental.

MÉTHODOLOGIE

- Lancement d'une consultation afin d'accompagner la démarche : a été retenue l'association Energéthic qui avait déjà une expérience dans ce domaine qui était aussi une association locale. Son objectif est d'accompagner les citoyens et d'animer cette démarche.
- Rôles de la CAPSO et du Parc
 - > à l'initiative du projet (lancement d'un appel d'offre)
 - > facilitateurs : en soutien technique et financier
 - > volonté d'un portage collectif et citoyen du projet
 - > Parc = partenaire du projet via la démarche TEPCV

LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CITOYENNE, UN PROJET EN 4 PHASES

- Repérage et mise en place de la dynamique de projet
- Élaboration du projet
- Communication et mobilisation de l'épargne citoyenne
- Mise en œuvre des travaux.

MOBILISATION DES CITOYENS

- Deux réunions publiques.
- Diffusions de l'info dans divers médias : un appel à citoyens a été lancé via la presse, via notre gazette.
- Participation à la fête du Parc.



- Création d'un comité de pilotage composé de 15 citoyens (présence de techniciens de la CAPSO et du Parc) et 40 personnes intéressées par le projet.
- Définition du projet de 20 toitures et de son modèle économique avec des parts sociales actuellement de 100 €
- Définition des statuts de l'association citoyenne.

PROCHAINES ÉTAPES

Constitution de groupes de travail

- Repérage des toitures
- Rédaction des statuts
- Modèle économique (autonomie au maximum, sans aide des collectivités)
- Plan de mobilisation.

QUESTION D'UN PARTICIPANT : EST-CE QUE CELA CONCERNE DES TOITURES UNIQUEMENT ?

- Oui, que des toitures, pas de dispositif au sol. Les surfaces seront de 60 m² par centrale.

5.4 / TOUR DE PAROLE POUR RÉPONDRE À LA QUESTION DE L'ATELIER : « QUELS SONT LES FREINS POUR LA MOBILISATION CITOYENNE ET COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT-ELLES LES LEVER ? »

Chacun est invité à donner rapidement une idée pour répondre à la question, sans la développer.

- > Le problème des villages avec des hameaux isolés
- > La volonté politique est indispensable, à la base
- > Informer
- > La communication est la clé
- > Agir via les plate-formes de financements participatifs sur internet
- > Il faut que cela soit le prolongement de démarches déjà engagées
- > Le message passé doit être unifié
- > La commune doit déléguer la compétence
- > Cela nécessite de bien connaître son patrimoine
- > Organiser un trophée pour avoir des bonnes idées
- > La formation des citoyens
- > La sensibilisation et aussi formation des élus
- > Prendre en compte ce sujet dès la création d'un nouveau lotissement
- > Cela demande l'exemplarité des élus pour montrer l'exemple aux citoyens
- > Organiser un éducteur pour aller voir sur place des expériences
- > Mettre un signal, logo, panneau pour valoriser et faire connaître les communes qui font des initiatives
- > Formation aux nouveaux modes de financements participatifs
- > Travailler avec les 3 échelons : jeunes (NAP et écoles), citoyens, élus
- > Valorisation et intérêt économique
- > Pas que des intérêts financiers, mais aussi écologie, environnement
- > Créer le contexte favorable
- > Créer une culture de la participation, s'ouvrir à la dynamique collective
- > Ne pas négliger l'importance de la communication
- > S'appuyer sur des collectivités reconnues pour cautionner, montrer le sérieux de la démarche
- > Mutualiser, s'appuyer sur les expériences des collectivités pionnières

ATELIER 6 : MOBILITÉ EN MILIEU RURAL ET LIEN À L'URBANISME

Président : Claude Prudhomme, vice-président du Parc

Rapporteur : François Charlet, directeur de l'Environnement et de la Territorialisation au Conseil départemental du Pas-de-Calais
15 participants



6.1/ INTRODUCTION DE L'ATELIER PAR CLAUDE PRUDHOMME

Il s'agit de faire un point sur notre état d'avancement sur le sujet. Actuellement, les transports constituent 20 % des émissions de gaz à effet de serre. On constate une forte dépendance à la voiture individuelle en milieu rural. Quelles solutions peut-on mettre en œuvre sur le territoire du Parc ?

6.2/ ÉTAT DES LIEUX DE LA MOBILITÉ, SELON LES DONNÉES RÉCOLTÉES

Il existe un maillage de transports, avec du transport ferroviaire, des transports en commun et à la demande. Le territoire du Parc compte 11 gares, 7 aires de covoiturage comptabilisant 359 places de véhicules légers, des bornes électriques et des stationnements vélo, 5 aires de covoiturage en projet, en plus du covoiturage spontané.

Le Conseil départemental réalise une mise en sécurité des déplacements doux aux abords des gares et des collèges. Actuellement, 4 collèges, dont celui d'Andres, bénéficient de ce dispositif. Des véloroutes existent sur le littoral et sur l'Audomarois, ainsi que différentes boucles cyclables. De nombreuses communes réalisent des liaisons douces et des aménagements de limitation de la vitesse à 30 km/h.

Il y a trois espaces de télétravail ; ces lieux permettent de réduire les trajets pendulaires.

Ce n'est pas repris sur la carte pour conserver la lisibilité, mais on compte aussi une vingtaine de bornes électriques de rechargement de véhicules et une vingtaine en projet. La couverture est équitablement répartie sur le territoire du Parc.

6.3/ PRÉALABLE AU DÉBAT : QUELQUES PRÉCISIONS DE FRANÇOIS CHARLET

Il ne s'agit pas d'aborder seulement la mobilité mais la transition énergétique à travers la mobilité, les incidences de la mobilité sur les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, notons que la loi NOTRe a eu des incidences en terme de transfert de compétences entre collectivités : le transport interurbain est devenu compétence de la Région. Le SRADDET est actuellement en cours d'élaboration.

Le Parc possède une offre de mobilité certaine, comparativement à d'autres PNR, type PNR des Grands Causses. Malgré cette richesse d'offre, est-ce pour autant satisfaisant ? Comment qualifier les objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre concernant le volet mobilité ? Quel est le rôle à jouer pour le Parc ?

Deux questions nous sont posées aujourd'hui :

- Quels sont les enjeux et spécificités de la mobilité sur un territoire rural comme le Parc ?
- Quelles sont les actions innovantes à mener ?

6.4 / RETOUR D'EXPÉRIENCE DE MOBILITÉ DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BOULOGNE-SUR-MER DÉVELOPPEMENT CÔTE D'OPALE, PAR NICOLAS COPIN, CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉ

Le développement de la mobilité poursuit différents objectifs : assurer le maillage du territoire, permettre l'accès aux équipements et aux services pour tous, développer la mobilité des actifs...

Pour traduire la mobilité aux différentes échelles de l'aménagement des territoires, cet enjeu est intégré dans les différentes démarches « cadres » que sont les documents d'urbanisme et schémas de déplacement, etc. Dans les PLUi, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) thématiques et des OAP sectorielles permettent de faire le lien entre les différents projets liés à la mobilité, de travailler sur l'intermodalité, ou de placer la mobilité au cœur du projet urbain.

Un schéma vélo a été réalisé sur les 22 communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB). L'objectif était un maillage complet de l'ensemble du territoire et des connexions avec les territoires limitrophes. Cette démarche est partagée et co-construite avec les communes, l'EPCI et le département. Le schéma prévoit donc un phasage pour développer le maillage de mobilités douces depuis l'Eurovéloroute n°4 et passer des 40 km de voies cyclables existantes à 100 km. Les déplacements utilitaires sont ciblés, mais le maillage sert aussi aux touristes et usagers de loisirs.

L'agence a participé à différents projets européens notamment autour de l'usage du vélo et des gares durables.

Dans la nouvelle programmation (2016-2020), deux projets portent sur la mobilité :

- « LOW CAR (LOW CARBON TRANSPORT IN THE LEISURE SECTOR) »: LE TRANSPORT BAS CARBONE DANS LE SECTEUR DES LOISIRS, pour modifier le comportement vis-à-vis des modes de transport pour les déplacements touristiques et de loisirs. La commune de Neufchâtel-Hardelot s'est positionnée sur ce dossier.
- « SINOPSIS » : LA MOBILITÉ ALTERNATIVE EN MILIEU RURAL, pour travailler sur des aménagements adaptés à la mobilité en milieu rural. L'agence d'urbanisme recherche actuellement des communes intéressées pour participer à ce projet.

6.4 / SYNTHÈSE DU DÉBAT

- Des agglomérations motrices et des initiatives adaptées existent en milieu rural.

Les expériences sur le territoire de la CAB sont intéressantes et innovantes, de même que celles menées sur le pays de Saint-Omer. Les deux agglomérations ont des plans de déplacement, sont bien avancées et sont organisatrices de mobilités durables, avec de l'intermodalité : les initiatives peuvent être étendues et adaptées au milieu rural à partir de ces territoires exemplaires.

Sur les territoires des EPCI ruraux, la mobilité est notamment abordée dans le cadre des PLUi, agenda 21... Certains EPCI ont mis en place du transport à la demande, d'autres dans l'Audomarois vont tester l'autostop organisé (sur inscription en mairie). Des communes se saisissent aussi du sujet. Exemple : Escœuilles a un projet de véhicules partagés.

- Une stratégie ciblée sur l'offre, la mobilisation citoyenne reste à mener.

La stratégie des territoires est de développer l'offre avant de sensibiliser : aires de covoiturage, bornes électriques, cheminements et stations vélo... Dernièrement, beaucoup de bornes électriques ont été installées sur le territoire. Pourtant on croise peu de véhicules électriques sur la route. L'installation de bornes influence peu le public pour l'achat, face au coût encore important d'acquisition et de remplacement de la batterie. Les déplacements inter-villages en véhicules électriques ne sont pas encore dans les mentalités et, par ailleurs, les habitants qui possèdent un véhicule électrique le rechargent directement à leur domicile. Le besoin en bornes électriques pour voitures n'est pas encore très important et le territoire commence à être bien couvert. En revanche, celui en stationnements vélos abrités, sécurisés et équipés en bornes de rechargement serait une piste au développement des vélos électriques.

Pour l'instant, le Parc a peu travaillé sur la mobilité (accompagnement à la création de liaisons douces...). Et d'une manière

générale, il y a peu de travail de mobilisation en amont. Le pays de Saint-Omer a mené un atelier de concertation sur la mobilité. Les incitations faites sur la CAB concernent surtout des aides pour l'achat de vélos électriques. Il existe une dynamique globale pour le covoiturage, y-compris en dehors des aires de covoiturage, ainsi qu'une plate-forme de mobilité sur le pays de Saint-Omer. Il faudrait influencer les consommateurs pour sortir du tout-voiture (drive...).

- Vers une stratégie globale à l'échelle du Parc : un plan de déplacement est à réaliser.

Les documents rassembleurs actuels sont les PCT (Plans climats territoriaux) qui existent pour l'Audomarois et le Boulonnais. Les émissions de GES ont été évaluées à l'échelle de chaque PCT ; les objectifs et indicateurs pourraient être globalisés et affinés à l'échelle du Parc concernant le thème de la mobilité. Il n'existe pas de centrale de renseignement, à l'échelle du Parc, ni de document stratégique et schéma global, ni de mise en réseau de de l'offre conséquente à l'échelle inter-EPCI et Parc. Le Parc a néanmoins un plan d'ensemble des chemins de randonnée et boucles cyclables. Il serait bien d'avoir un plan de déplacement sur le PNR (schéma de mobilité alternative) et de connaître les attentes, les besoins – réels - des habitants et usagers.

Il existe ailleurs en France des modèles avec des actions remarquables, comme le PNR du Pilat qui possède un plan de déplacement et mène des actions innovantes en matière de mobilité.

Le PNR compte 200 000 habitants. Sur le Grand Site, la fréquentation est comprise chaque année entre 1,5 et 2 millions de personnes. 90 % des visiteurs du Grand Site viennent en voiture et circulent avec leur véhicule sur le territoire. Des tests ont été faits autour du slogan « Nature sans voiture ». Venir visiter le Grand Site sans voiture depuis Paris se révèle très compliqué. Développer une mobilité douce participerait à l'attractivité du territoire. L'objectif est de créer un réseau de mobilité douce sur un secteur plus large que le Grand Site pour diffuser le tourisme. Actuellement la mobilité des visiteurs est difficile. Le Grand Site chevauche la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps (CCT2C), la CAB (Wimereux) et la Communauté d'agglomération Cap Calais (CACC) (Sangatte). Les EPCI n'ont pas les mêmes systèmes de transports en commun. Pour dépasser l'échelle des EPCI, mailler le territoire, une cohérence est à rechercher sur l'ensemble du Parc ou tout du moins des interconnexions dans l'offre de mobilité.

- Le rôle du Parc peut être dans la mobilisation citoyenne et la mise en place d'actions innovantes et adaptées au milieu rural. Des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et consommation de ressources ont été fixés à long terme (facteur 4). Il serait nécessaire d'avoir des objectifs intermédiaires. On peut noter que les actions doivent s'inscrire dans une démarche : 1. éviter / 2. réduire / 3. compenser. C'est-à-dire favoriser 1. les mobilités douces (à pied, à vélo), 2. les véhicules propres, et 3. réfléchir à une compensation carbone ?

Il faut s'intéresser aux déplacements courts pour lesquels de plus en plus de monde prend sa voiture, par exemple les déplacements vers l'école ; sans oublier les déplacements des services (gestion des déchets, fourniture en bois-énergie...). Des actions peuvent être mises en œuvre à court terme avec des résultats bas carbone, par exemple, le vélobus : comme un pédibus, il s'agit d'emmener les enfants en toute sécurité à l'école mais à vélo. Chacun est sur son vélo, ou bien au sein d'un véhicule commun doté de sièges et pédales. Le pédibus reste également d'actualité ! Le cheval pourrait être utilisé pour la gestion des déchets, comme cela se fait à Arras ou sur les plages du littoral boulonnais, ou pour le transport scolaire.

La mobilisation des citoyens est indispensable. Il faut porter les bonnes pratiques adaptées au territoire rural et mettre en place des indicateurs pour l'évaluation.

Le Parc prévoit un stagiaire sur la question de la mobilité en 2018.

LE FACTEUR 4 :
Objectif du Grenelle de l'environnement et de la charte du Parc de réduction par 4 des émissions de GES de 2010 à 2050.

OBJECTIF DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :
Convertir 25 % du transport routier en un autre mode de transport moins polluant



POUR ALLER PLUS LOIN...

L'EXPÉRIENCE DU PNR DU PILAT : MAISON DE LA MOBILITÉ, PLAN DE DÉPLACEMENT ET ACTIONS INNOVANTES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ (PLATE-FORME ETC.)

- ▶ <http://www.parc-naturel-pilat.fr/agir-en-citoyen-du-parc/habiter-le-pilat/je-me-deplace.html>
- ▶ http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/142533/A/Agencemobilite.pdf

LES EXPÉRIENCES DE COLLECTE HIPPOMOBILE : ARRAS, BAILLEUL, HAZEBROUCK, LES PLAGES...

- ▶ Bailleul et Hazebrouck ont arrêté la collecte en 2015 (en cause, le coût, 7 à 9 % plus élevé, et les embouteillages) : <http://www.lindicateurdesflandres.fr/flandre/la-collecte-a-cheval-va-s-arreter-a-bailleul-et-a-ia709b0n152554>
 - ▶ En 2014, plus de 250 communes françaises réalisent une collecte hippomobile et constatent un effet positif de sensibilisation au respect de l'environnement. <http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/collecte-dechets/collecte-hippomobile-dechets-cheval.php>
- Au-delà de la gestion des déchets, le cheval Boulonnais pourrait être utilisé pour la filière bois locale (débardage, transport), le maraîchage, le transport scolaire communal...
<http://www.reseaufaireacheval.fr/usage/transport-scolaire>

LES EXPÉRIENCES D'AUTO-STOP ORGANISÉ

REZO POUCE est le premier réseau d'auto-stop organisé en France.

- ▶ Le passager fait du stop sur des arrêts identifiés (carte des arrêts) et plus sécurisés (implantation selon critères).
- ▶ Le passager peut envoyer le numéro de la plaque d'immatriculation et le numéro d'arrêt sur un numéro gratuit qui nous permet de savoir où il a été pris en stop et par qui.
- ▶ Pour utiliser le REZO, passagers et conducteurs s'inscrivent (sur internet ou en mairie)
<http://www.rezopouce.fr/>

LE VÉLOBUS

- ▶ À Rosier-sur-Loire, au hameau des Sablons, les parents et enfants convoient à vélo vers l'école.
Guide du vélo bus : https://www.provelo.org/sites/default/files/educ/guide_velobus_0.pdf
- ▶ À Louviers, des cyclobus scolaires permettent à une trentaine d'enfants du primaire d'aller à l'école et d'en revenir en pédalant, sans polluer : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/01/05/01016-20170105ARTFIG00227-des-ecoliers-normands-testent-le-premier-velo-bus-ecolo.php>

DES PUBLICATIONS :

- ▶ CAUE 62, La rue autrement. Guide d'aménagement pour un meilleur partage de la voirie
- ▶ Centre de ressources ecomobilite.org, fiches sur l'écobilité en milieu rural : <http://www.ecomobilite.org/Recueil-de-fiches-Solutions-de-mobilite-soutenable-en>
- ▶ CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), lettre d'information sur la mobilité durable (depuis 2012) : <http://www.nord-picardie.cerema.fr/mobilite-durable-r163.html>
- ▶ Wikipedia, article « écobilité » : <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89comobilit%C3%A9>

DES ACTEURS :

- ▶ L'association régionale ADAV (association droit au vélo) fait la promotion de l'usage du vélo au quotidien et met à disposition des fiches pour un bon usage du vélo : aménagement, sécurité du cycliste...
- ▶ Le CNFPT organise une formation en 2017 sur la mobilité en milieu rural et périurbain.

DES INITIATIVES INTÉRESSANTES QUI N'ONT PAS PU ÊTRE ABORDÉES AU COURS DE L'ATELIER (NON EXHAUSTIF)

- ▶ Les réseaux cyclables ou doux
- ▶ La commune de Condette a mis en place un réseau de liaisons douces de plusieurs kilomètres ainsi qu'une série d'aménagements en zone 30 (p.20/21 : <http://www.agglo-boulonnais.fr/uploads/media/Action-Plan-Climat-territorial.pdf>). La commune de Neufchâtel-Hardelot a également un réseau cyclable très développé. Les communes d'Arques, Longuenesse, Samer, Saint-Martin-lez-Tatinghem... ont également un réseau de liaisons douces et/ou cyclables assez conséquent. La ville de Saint-Omer a mis en place des contre-sens cyclables ainsi qu'un chaussidou (partage de la voirie avec le vélo via un marquage au sol) en lien avec le Conseil départemental.
- ▶ Les communes de Desvres et Lumbres travaillent au développement de liaisons douces dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs. La densification de l'habitat, des commerces et services dans les centres-bourgs est par ailleurs favorable à l'utilisation de ces réseaux doux.
- ▶ La CAPSO a mis en place une commission vélo pour renforcer les aménagements cyclables ou améliorer leur qualité.

- ▶ Les stationnements vélo dans les écoles
La commune de Grande-Synthe a généralisé le stationnement vélo dans les écoles, afin de finaliser l'offre cyclable (avec déjà un réseau cyclable très étendu).
Fiche : Le stationnement des vélos dans les établissements scolaires : <http://veloquirit39000.fubicy.org/Parking%20v%E9los/04%20-%2004%2006%2008%20-%20Fiche%20Stationnement%20des%20velos%20dans%20les%20etablissements%20scolaires.pdf>
- ▶ Le prêt de vélos
La commune d'Arques prête des vélos pour une journée ou pour une durée plus longue. Le centre social met gratuitement des vélos à disposition du public, avec une caution.

- ▶ Vélo : aide à l'achat et indemnité
- ▶ Pour l'achat d'un vélo électrique neuf, il y a deux types d'aides possibles (non cumulables) : celle instaurée le 19 février 2017 par l'État et valable sur tout le territoire pour 1 an (20 % du prix du vélo sans dépasser 200 €), ou celles qui ont été décidées localement par certaines communes (dont Arras). (<http://www.asp-public.fr/bonus-velo>)
- ▶ L'indemnité vélo est une indemnité kilométrique octroyée par un employeur aux membres de son personnel qui utilisent le vélo pour parcourir tout ou une partie de la distance domicile-travail.



► Les « rues aux enfants »

Les « rues aux enfants » sont des événements qui se développent en France. Il s'agit de rendre piéton un espace le temps d'une journée festive (un dimanche par exemple), afin d'envisager d'autres aménagements du site et de redonner sa place aux modes doux. Une pratique du vélo est proposée aux enfants dans ce cadre. (<http://www.ruesauxenfants.com/>)

► Les relais, distributeurs alimentaires & boîtes à livre

Chaque petit service proposé à proximité immédiate peut permettre de limiter les déplacements. La relocalisation de la restauration collective est également une solution.

► Dans cet esprit, la CAPSO a installé en 2016, sur tout le territoire de l'ancienne CASO, des boîtes à livres. (http://www.bibliotheque-agglo-stomer.fr/cms/articleview/id_profil/102/id_module/4/id/484)

► Terre d'Opale propose des paniers bio, livrés dans 40 points relais, dont une quinzaine sur le territoire des Caps et Marais d'Opale. (<http://terredopale.fr/>)

► Des communes ont installé des distributeurs de lait cru, par exemple à côté de l'école et du marché le dimanche. Les enfants et/ ou parents peuvent ainsi revenir de l'école avec une bouteille de lait frais. (Distributeurs automatiques de lait cru : un projet qui mérite d'être bien préparé : <http://www.gds38.asso.fr/web/gds.nsf/8cb279f7ace047aac1256c0f004cf0d5/09f6fbf4ff623c91c125770e005319d9!OpenDocument>)

► La navigation propre

Les bateliers du marais audomarois sont de plus en plus nombreux à s'équiper de moteurs électriques.

► Véhicule propre : aide à l'achat

La Région Nord-Pas de Calais avait mis en place depuis 2009 une aide à l'achat d'un utilitaire électrique pour les professionnels de PME (http://www.avere-france.org/Site/Article/?article_id=5859)

► Les bus propres

Les bus propres peuvent être des bus 100 % électriques ou des bus hybrides ou au gaz et les véhicules conçus pour ne fonctionner qu'avec des biocarburants « très majoritairement d'origine renouvelable ».

► Les bus propres deviennent peu à peu obligatoires dans les agglomérations françaises de plus de 250 000 habitants (d'ici 2025 – décret de 2017 : <http://www.mobilicites.com/011-5781-Le-decret-sur-les-bus-propres-publie-au-Journal-Officiel.html>)

► À Stockholm, plus d'un tiers des bus roulent au biogaz produit grâce aux eaux noires de la ville.

Article sur le développement, les avantages et contraintes des bus électriques dans la Voix du Nord : <http://www.lavoixdunord.fr/france-monde/le-bus-electrique-essaie-de-faire-oublier-l-image-du-vieux-ia0b0n3111213>



D/ TABLE RONDE DES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Ont participé à cette table-ronde :

- > Mathieu Dewas, Directeur de la DDTM62
- > Guislain Cambier, Conseiller régional, Président d'ENRx
- > Claude Prudhomme, Conseiller départemental, représentant

Michel Dagbert

- > Yannick Paillet, ADEME
- > Francis Leroy, Vice-Président du Parc et représentant de la CCI Côte d'Opale

Chaque rapporteur a présenté très succinctement en séance plénière les débats de son atelier, comme ici François Charlet pour l'atelier sur la mobilité.

Monsieur Paillet, pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la transition énergétique ?

Yannick Paillet : C'est passer d'un système énergétique basé sur des énergies non renouvelables à un système où, après avoir réduit fortement notre consommation d'énergie, on bascule sur des énergies renouvelables pour la production d'électricité ou la production de chaleur. C'est surtout une montée en compétence et en responsabilité des acteurs. Nous allons vers un système où le citoyen et la collectivité maîtrisent leur destin énergétique.

Au travers de la loi de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et au travers des appels à projets, pouvez-vous nous rappeler la volonté de l'État sur cet enjeu de la transition énergétique ?



Mathieu Dewas : La volonté de l'État, c'est de faire un effort très important sur la baisse de la consommation d'énergie et d'engager la transition vers des énergies renouvelables (32 % de la consommation finale d'énergie en 2030). La mise en place de conventions TEPCV s'est faite directement, en dehors de tout circuit administratif classique, avec l'installation d'une communauté de travail au sein de l'État entre la DREAL, l'ADEME, la DDTM, pour suivre au plus près du territoire l'ensemble des conventions. Ce système a très bien fonctionné puisque, dans le Pas-de-Calais, 14 conventions ont été signées dans des délais extrêmement courts, avec des libertés très grandes laissées aux acteurs locaux. Il s'agit d'expérimenter, voir ce qui peut marcher et ensuite diffuser, à l'image de ce qui est fait dans le Parc.

La 3^{ème} Révolution industrielle, démarche qui vise à mettre en lien la sphère économique et les décideurs locaux, permettra d'arriver à un objectif : le développement économique tout en respectant les enjeux de la transition énergétique. La Région Hauts-de-France s'y est engagée depuis quelques années. Comment Espaces Naturels Régionaux (ENRx) et les Parcs peuvent contribuer à la mise en œuvre de cette ambition ?

Guislain Cambier : La Région a pris des délibérations sur la 3^{ème} Révolution Industrielle où elle s'appuie fortement sur ENRx, la Fédération des 3 Parcs existants qui a vocation à coordonner l'ensemble du travail des Parcs, y compris sur une autre échelle qui est celle de la Région Hauts-de-France.



Dans nos Parcs, la 3^{ème} Révolution Industrielle peut se comprendre avec des atouts (le patrimoine naturel, des entreprises performantes et innovantes, l'agriculture...) et des difficultés (la ruralisation : tissu démographique, l'habitat plus dispersé, l'acceptation sociale, la mobilité qui est une dépense énergétique supplémentaire). Les Parcs et ENRx peuvent coordonner la politique territoriale car ils ont cette habitude de mettre autour de la table des acteurs avec des ambitions très variées et parfois très hétérogènes. Lorsque l'on voit les expérimentations qui sont faites sur les territoires de Parc, le but est de bien d'expérimenter, de capitaliser puis de transmettre et diffuser.

Monsieur Prudhomme, quelles sont les actions engagées par le Conseil départemental sur la transition énergétique ?

Claude Prudhomme : Plusieurs actions ont été mises en place. L'agenda 21 (l'acte 2 a été voté fin 2013) : 30 actions concrètes directement liées à la 3^{ème} Révolution Industrielle. Parmi celles-ci, l'intervention d'un médiateur pour lutter contre la précarité énergétique, la maîtrise énergétique dans les bâtiments départementaux, la mobilité durable... Le Plan climat air/énergie qui a pour objet la réduction des gaz à effet de serre. Le Conseil départemental contribue aux suites de la COP 21. Un diagnostic bilan carbone de la collectivité a été réalisé fin 2015, l'étude est en cours pour un plan d'actions qui doit être adopté courant 2017. La déclinaison départementale du plan de protection de l'atmosphère et du plan de développement de l'administration, démarche rendue obligatoire par l'application du plan de protection de l'atmosphère afin que le Département, dans sa politique de mobilité, contribue à l'amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire.



Monsieur Leroy, le Parc et sa plus-value : territoire d'expérimentation, territoire d'innovation... Quelles sont pour vous ces plus-values ?



Francis Leroy : La transition énergétique est inscrite dans la charte du Parc, c'est donc un acte qui doit nous guider pendant toute la durée de la charte. Ce qui devrait être fait : contribuer à la lutte contre le changement climatique, faciliter l'éco-rénovation et développer la filière bois. Nous sommes dans une région où il y a beaucoup plus de forêts qu'ailleurs dans les Hauts-de-France. Aujourd'hui, une politique est menée par l'État et nous y sommes inscrits. Nous visons le TEPCV et à ce titre nous avons déposé un dossier. Le ministère de l'écologie nous a accordé un financement d'un million d'euros, qui a été distribué aux EPCI et aux communes dont les projets avaient été étudiés et qui étaient éligibles.

Une action importante va débiter en 2017 : un appel d'offres concernant l'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables. On l'a vu dans l'atelier, des actions sont développées mais il faut que celles-ci soient compatibles avec le Parc, compatibles avec les paysages et le patrimoine. Cet appel d'offres nous permettra donc de mettre en place ce schéma. Quelques autres exemples d'actions menées actuellement : Climagri, Familles à énergie positive, Auto-réhabilitation accompagnée (avec l'accompagnement d'un artisan), projet citoyen de production d'énergie (aujourd'hui ce projet est pris en main par la CAPSO) pour qu'un groupe de personnes au travers d'une structure collective puisse mettre en place un équipement photovoltaïque.

Le Parc informe mais il faut certainement faire plus encore. Il faut sensibiliser, expliquer ce que l'on peut faire.

Guislain Cambier, vous êtes Président d'ENRx, Conseiller régional mais aussi Président du Parc naturel régional de l'Avesnois. D'après vous quels sont les atouts du monde rural pour la mise en œuvre de cette transition énergétique ?

Guislain Cambier : La ressource naturelle qui est la nôtre est la filière bois énergie, qui a été particulièrement développée sur le Parc de l'Avesnois. Le deuxième atout est dans les mentalités. Il y a eu un changement de population dû au desserrement des villes. La population est donc plus sensible, c'est un public que l'on peut approcher plus facilement. La difficulté qui est la nôtre est de ne pas rester dans une structure trop technocratique mais d'aller voir au plus près de la population et de leur dire que l'on peut les aider et travailler avec eux. C'est l'avantage d'avoir une ingénierie de territoire qui a ce savoir-faire, cette expérience de mobilisation.

Mathieu Dewas, il y a beaucoup d'acteurs impliqués dans la transition énergétique : EPCI, agences d'urbanisme... Selon vous quel rôle peut avoir un syndicat mixte du Parc ?

Mathieu Dewas : Plusieurs axes très importants. C'est avant tout un animateur : ce qui a été une demande forte du ministère et de la Ministre en particulier. Une fois que l'on a pris une décision comme une loi, rien n'a pratiquement été fait ; derrière il faut mener les actions, ce qui est compliqué, il faut de la persuasion, de la pédagogie. Autre rôle, la fédération d'acteurs, notamment avec les artisans, vous les incitez à devenir pratiquement autonomes. L'innovation aussi : le Parc peut soutenir des projets et aider à leur diffusion et casser les peurs.

Dans la convention TEPCV, il y a également la pédagogie à l'environnement et la pédagogie à la transition énergétique, où là vous avez un rôle majeur à jouer.



Claude Prudhomme, sur le territoire de la CCDS, vous avez engagé des actions. Y a-t-il eu des peurs ou des freins, notamment sur l'aire de co-voiturage ?

Claude Prudhomme : non, nous n'avons pas eu de craintes : on ne s'est pas posé beaucoup de questions sur les contraintes. Nous avons été les premiers à faire une aire de co-voiturage dans le Boulonnais. Nous lançons l'aménagement de la 3^{ème}. Nous sommes satisfaits de leur occupation.



Yannick Paillet, vous avez un regard extérieur sur ce que l'on vit, sur ce que l'on fait. Vous ne connaissiez pas la structure Parc. Quel regard portez-vous sur ces dynamiques qui ont été engagées et notamment au regard des restitutions des ateliers ?

Yannick Paillet : Ce qui est frappant, c'est de voir cette salle pleine, constituée d'élus locaux, des forces vives du territoire. Au travers des ateliers, j'ai ressenti qu'il y a de l'envie. C'est une dynamique que le Parc contribue à créer. En ce qui concerne

les atouts du territoire, il y a 3 choses à retenir. L'envie de prendre son destin en main : il y a du potentiel et les collectivités peuvent créer des conditions favorables à la mise en place de ces dispositifs de transition énergétique, mais il faut qu'il y ait l'envie. La nécessaire montée en compétence : le Parc peut y contribuer au travers d'acteurs, de formations, de mise en place d'éléments un peu programmatiques. L'importance de conjuguer planification et programmation dans le temps : faire en sorte que le citoyen au cœur du dispositif en voie les traductions opérationnelle dans la vie quotidienne. La logique d'économie circulaire va de plus en plus impacter nos modes de vie : sans parler d'autarcie, lorsque l'on a des ressources locales et que l'on a des possibilités de les valoriser, pourquoi s'en priver ?

Mathieu Dewas, y-a-t-il selon vous d'autres leviers à actionner pour s'affranchir de ces peurs et aller vers cette dynamique bien engagée dans le Parc naturel régional ?

Mathieu Dewas : La logique que vous venez d'évoquer est bien celle-là : fédérer beaucoup d'acteurs. Chacun à son niveau à un rôle à jouer et le Parc peut tenir cette mission de fédération.

Guislain Cambier, cette transition énergétique ne se fera certainement pas toute seule. A-t-elle besoin d'être accompagnée par une transition citoyenne ?

Guislain Cambier : C'est indispensable. Il faut que les citoyens qui sont les premiers acteurs des territoires, s'emparent de cette dynamique et de cette problématique. Ils le font assez vite et assez spontanément. Pour autant, on a besoin de leur montrer de bons exemples pour dépasser les difficultés de départ. Même s'il y a de beaux exemples comme ici en Caps et Marais d'Opale, on a encore un gros effort de communication à faire avant de pouvoir les généraliser partout. C'est sur ce pan là qu'il faut travailler si l'on veut convaincre. De manière générale, on a énormément besoin de pédagogie. En particulier dans nos territoires ruraux, car on a des populations qui sont à la limite entre ceux qui sont déjà entrés dans la transition énergétique et ceux qui ont encore des réflexes un peu plus anciens. L'avantage d'Espaces naturels régionaux est de capitaliser ce qui est fait dans les Parcs et de le diffuser auprès de chacun.

2050, c'est la date que s'est fixée le Parc pour devenir un territoire autonome en terme d'énergie. Francis Leroy, comment va-t-on s'y prendre au niveau du Parc ?

Francis Leroy : Nous avons aujourd'hui des objectifs bien déterminés. Pour arriver au but fixé, il faut agir sur deux leviers : réduire la consommation, c'est-à-dire travailler sur l'habitat, sur la mobilité, et accroître la production d'énergies renouvelables. Au travers du schéma des énergies renouvelables, il va falloir déterminer les axes de notre politique. La prise de conscience est déjà importante. Avec la 3^{ème} révolution industrielle, les entreprises, les CCI, la Chambre de métiers... ont pris conscience de cela et ont fait une politique importante auprès de leurs ressortissants pour les sensibiliser. Cette TRI entre dans l'esprit des chefs d'entreprises. Des exemples d'actions ont été donnés dans les ateliers, comme celui de la Communauté de communes de Desvres-Samer qui développe un partenariat avec une entreprise pour la récupération de chaleur. Nous avons dans nos CCI des exemples de



ressortissants installés dans cette démarche. Aujourd'hui, l'entreprise est concernée : c'est important car ce ne peut être qu'une politique d'ensemble. On ne peut pas faire cela au Parc si les autres ne sont pas concernés.

5 verbes pour conclure, 5 verbes d'action cités par les uns ou par les autres : communiquer, sensibiliser, innover, fédérer, partager. Merci d'avoir contribué à ces échanges.



E/ CONCLUSION PAR PHILIPPE LELEU, PRÉSIDENT DU PARC



Cette conférence territoriale a été une réussite : merci à nos orateurs, merci à tous d'avoir contribué aux ateliers.

Notre territoire des Caps et Marais d'Opale ne semble pas le plus avancé en terme de transition énergétique. D'autres secteurs plus urbains ouvrent la voie. Mais nous avons constaté aujourd'hui que les envies sont fortes sur notre territoire rural, que les dynamiques se lancent et que les actions se multiplient.

La transition énergétique se conçoit différemment dans un Parc. D'une part, les enjeux paysagers, patrimoniaux y sont particulièrement sensibles et doivent être pris en compte. Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'équilibre où l'on concilie développement et protection. Il nous faut donc concevoir un modèle de transition énergétique adapté aux réalités de notre territoire et à nos objectifs de préservation de ce qui fait la qualité de vie de nos territoires et que beaucoup nous envient. Notre territoire est largement rural, comme beaucoup de Parcs en France. C'est avec cette spécificité que nous voulons contribuer au programme de la 3^{ème} Révolution Industrielle mise en œuvre par la Région et la CCI des Hauts-de-France. C'est pourquoi, nous ouvrons de nouvelles pistes de partenariat avec la CCI, la Chambres de métiers et d'artisanat. L'année prochaine, la conférence territoriale abordera un autre sujet mais nous resterons vigilants sur notre progression en matière de transition énergétique, grâce au baromètre énergétique que nous mettrons en place en 2017.

L'action spécifique au territoire que représente le Parc, nous la devons en grande partie à la Région Hauts-de-France et j'en remercie ses représentants aujourd'hui. Nous le devons aussi à la participation forte du Département du Pas-de-Calais ainsi qu'aux participations financières de toutes les communes et intercommunalités qui composent le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Je remercie la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps et son président Francis Bouclet.

Merci à l'équipe du Parc, à tous nos partenaires qui ont contribué à l'animation de cette conférence : le Département, la Région, ENRx, l'ADEME, l'État, la FDE et bien d'autres qui mériteraient d'être cités.

ANNEXE 1 : LISTE DES PRÉSENTS

Étaient présents :

Patricia ADMONT (Audembert)
Jean-Luc BACLEZ (Délégué de Bazinghen)
Alain BARRE (Maire de Beuvrequen)
Patrick BEDAGUE (Maire/délégué de Tilques)
Thierry BENTZ (Hesdin-l'Abbé)
Gabriel BERLY (Maire de Landrethun-les-Ardres)
Alain BERNARDY (Délégué de Lacres)
Francis BOUCLET (Président EPCI/Maire St-Inglevert/Délégué EPCI)
José BOUFFART (Maire/délégué d'Audrehem/ SYMVAHEM)
Frédérique BOUKO (Habitat du littoral)
Marc BOUTROY (Maire d'Escalles)
François BROLY (FDE 62)
Yvon BRUNELLE (Directeur PNR Avesnois)
Émile BULOT (Délégué de Boursin)
Christophe CAILLIER (Conseillère départementale 62)
Guislain CAMBIER (Conseiller régional/Président d'Espaces Naturels Régionaux)
Roger CARTIAUX
Laurent CAUX (DDTM)
Renée CHAMBELLAND (Déléguée de Bayenghem-les-Seninghem)
François CHARLET (Conseillère départementale 62)
Claudine CHOCHOY (Déléguée d'Hardinghen)
Philippe CLABAUT (Maire/délégué de Selles)
Gérard COLIN (Délégué de Lumbres)
François CONFRERE (Enerlya)
Nicolas COPPIN (Boulogne développement Côte d'Opale)
Michel COSTA (Délégué de Beuvrequen)
Philippe COZETTE (Délégué de Peuplingues)
Jacques-André DELACRE (GEDA CASO)
Julien DELANNOY (Maire/délégué de Wavrans-sur-l'Aa)
Catherine DELEPOUVE (Déléguée de Blendecques)
Bruno DEMILY (Maire de Campagne-les-Guines/CC Pays d'Opale)
Mathieu DEWAS (DDTM)
Nicole DOYER (Déléguée de Tournehem-sur-la-Hem)
Michel DUFAY (Maire de Belle-et-Houlfort)
Stéphane DUFRESNES (St-Etienne-au-Mont)
Éric DUPLAQUET (CAPSO)
Jean-Pierre DUSSAUSOY (Délégué de Réty)
Alain FAIEULLE (Délégué de Maninghen-Henne)
Sophie FAUCON (Enerlya)
Fabrice FAUQUEMBERGUE (Délégué de Crémarest)
Joël FERNAGUT (Délégué de Wimereux)
Serge FLAHAUT (Délégué d'Echinghen)
Katia FOURNIER (Enerlya)
William GLORIE (CR Hauts-de-France)
Guy HILMOINE (Délégué de Dohem)
Jean-Claude HIRAUT (Maire de Tournehem-sur-la-Hem)
Philippe HOCHART (Energie SB)
Sophie KRIEGEL (CRMA)
Justine LAPORTE (AUD Pays de St Omer – Flandre intérieure)
Jean-Pierre LAURENT (Wierre-Effroy)
Marie LEFEBVRE (Maire/déléguée de Serques)
Jean-Paul LELEU (Délégué de Landrethun-les-Ardres)
André LELEU (Maire de Lottinghen)
Philippe LELEU (Président du Parc)
Francis LEROY (VP Parc/CCI)
Bruno LESAFFRE (DDTM Boulogne)
Michel LHEUREUX (Maire/délégué de Boisdillinghem)
Antoine LOGIE (Maire de Wimille)
Philippe LONGAVESNE (Délégué de St-Martin-Choquel)
Gérard LOUGUET (Maire de Recques-sur-Hem)
Véronique MARIEN (Energéthic)
Brigitte MARION (Déléguée de Wissant)
Olivia MAURY (DDTM/SDE)
Vincent MERCIER (CEN Nord Pas de Calais)
Katina MICHAELIDES (Pays boulonnais)
Jean-Paul MORTREUX (Grand Site des Deux-Caps)
Maïté MULOT (Conseillère départementale 62)
Yannick PAILLET, Ademe
Olivier PARIS (Conseillère départementale 62)
Bertrand PETIT (Maire St-Martin-lez-Tatinghem/délégué EPCI VP du département 62)
Daniel PIQUET (Délégué CCRA)
Isabelle PRUDHOMME (CC Pays d'Opale)
Claude PRUDHOMME (CD62/Président EPCI/Maire Crémarest/CAUE)
Christian PRUVOST (Délégué d'Henneveux)
Céline REANT (Enerlya)
Dominique REMBOTTE
Bernard RIVENET (Délégué de Guînes)
Jacques RIVENET (Délégué de St-Etienne-au-Mont)
Christophe ROGER (ADEME)
Marc SARPAUX (Maire/délégué d'Audinghen)
Dominique SENECAT (Maire de Bouvelinghen)
Michel SERGENT (délégué CCDS/Président de la FDE62)
Claire SONZOGNI (Déléguée CCT2C)
Mathias TAISNE (ADEME)
Virginie TEILLER (CR Hauts-de-France)
Jean-Louis THOMAS (Directeur Espaces Naturels Régionaux)
Magali TRIBONDEAU (CCI Hauts-de-France)
Bernard TRIQUET (Délégué d'Isques)
Julie TUEUX (CAB)
Martine VAMPOUILLE (Déléguée d'Ambleteuse)
Claude VEILLARD (Délégué de Houlle)
Sophie WAROT (Conseillère départementale 62)
Éric YVART (Délégué de St-Martin-lez-Tatinghem)

Soit 93 présents hors personnel du Parc naturel régional



ANNEXE 2 : RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE

Un questionnaire d'évaluation figurait dans le dossier des participants. 25 réponses ont été collectées.

- De manière générale, un très vaste sujet sur une durée trop brève.

1/ LES INTERVENTIONS D'INTRODUCTION

Les avis sur les interventions 😊 20 😐 3 😞 0

Les avis sur la durée 😊 13 😐 9 😞 0

Commentaires :

- > Intéressantes, très rapides et synthétiques ; il manquait juste un peu de temps pour comprendre tous les sigles.
- > Manque un tour de table pour développer les ateliers.
- > Bonne mise en bouche.
- > Manque participation de la salle et questions aux intervenants. Mieux faire les liens avec les collectivités
- > Il aurait été bien d'avoir les cartes en main.
- > Travail très intéressant ; besoin de diffuser ; oubli : les énergies renouvelables = plus de distribution centralisée de l'énergie.
- > Problématiques bien posées, même si la présentation de l'Ademe aurait gagné à être plus simple.
- > Dynamique.
- > Trop rapide : pas le temps de prendre des notes.
- > Présentation de l'Ademe pas assez convaincante.

2/ VOTRE ATELIER

Les avis sur les interventions 😊 22 😐 3 😞 0

Les avis sur la durée 😊 5 😐 13 😞 5

Commentaires :

- > 13 remarques « trop court ».
- > Laisser plus de temps pour les échanges et laisser du temps pour répondre aux questions posées.
- > De très bons exemples d'actions concrètes mises en place sur le territoire.
- > Cela aurait été intéressant de pouvoir faire un tour de table rapide pour se présenter.
- > Nous aurions pu discuter sur ce sujet plus longtemps !
- > Les questions pour la restitution auraient pu être posées plus tôt.
- > Bonnes réponses aux questions mais délai trop court.
- > Positif. Informations méconnues au départ mais indispensables pour faire les bons choix.
- > Grande déception ! Sur les éoliennes, « langue de bois » : on sait les difficultés des éoliennes de moins de 2m en site urbain. Sur les panneaux photovoltaïques, « langue de bois » : on sait les difficultés des montages, liées aux entreprises peu performantes, qui font faillite. Il aurait été intéressant de débattre des facteurs de réussite.
- > Difficultés compte tenu de la durée de l'atelier très très synthétique. Ne fallait-il pas rester à la diffusion de témoignages plutôt que de vouloir conclure ?
- > Bonne participation. De nombreuses idées ont émergé.
- > Échanges instructifs.
- > Très intéressant : manque peut-être l'intervention d'un professionnel de la filière bois.

3/ LA RESTITUTION DES ATELIERS

Les avis sur les interventions 😊 15 😐 6 😞 1

Les avis sur la durée 😊 11 😐 9 😞 2

Commentaires :

- > Dommage que les participants n'aient pu interagir.
- > Volumineux mais instructif sur certains termes.
- > Assez exhaustives.
- > Restitution trop succincte.
- > Décentraliser l'énergie ; mobilité propre.
- > L'atelier auquel j'ai participé a été mal restitué.
- > Sur le bois, la question du coût de la construction n'a pas été abordée.
- > Courte et synthétique.
- > En attente de retour explicite.

4/ LA TABLE-RONDE

Les avis sur les interventions 😊 18 😐 5 😞 0

Les avis sur la durée 😊 15 😐 7 😞 0

Commentaires :

- > L'énergie et la mobilité nécessitent plus d'enquêtes et de travail.
- > Très bonne sensibilisation. Continuez à divulguer les infos.
- > Manque également une possibilité de participation de la salle.
- > Le développement des véhicules électriques va créer des besoins électriques considérables : + de nucléaire ou plus de bornes de recharges en énergies renouvelables ?
- > Table-ronde vivante, animée de façon dynamique, avec des messages intéressants.
- > Apport/rôle du PNR dans cette politique ? Complémentarité entre acteurs ?
- > Un peu longue.
- > Ai apprécié la conclusion avec les 5 verbes.
- > Tous les intervenants étaient intéressants.



Actes de la seconde conférence territoriale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale lundi 23 janvier 2017 à Marquise : la transition énergétique, où en est-on en Caps et Marais d'Opale ?

Extrait de la charte 2013-2025 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

« La conférence territoriale a pour objet d'anticiper, de suivre et d'analyser les politiques publiques mobilisées pour mettre en œuvre la charte du Parc et atteindre ses objectifs.

La conférence territoriale constitue le lieu de la mobilisation des signataires et de la coordination des actions inscrites dans la charte du Parc.

Elle examine les difficultés rencontrées dans le déploiement des orientations et des mesures, et propose des solutions pour les résoudre, le cas échéant par l'adaptation des politiques ou le soutien à des expérimentations.

Elle évalue l'impact des actions conduites par les différents animateurs des mesures de la charte et souligne les avancées réalisées.

(...)

La conférence territoriale est réunie chaque année, à l'initiative du président du syndicat mixte du Parc, qui en assure l'animation. (...)

La seconde conférence territoriale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est réunie le 23 janvier 2017 à Marquise. Cette brochure en constitue les actes.

ILS CONSTRUISENT CHAQUE JOUR LE PARC :

153 communes : Acquin-Westbécourt - Afferingues - Alembon - Alincthun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Arques - Audembert - Audinghen - Audrehem - Audresselles Baincthun - Bainghen - Balinghen - Bayenghen les-Seninghen - Bayenghen-lez-Eperlecques - Bazinghen - Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvrequen - Blendecques Bléquin - Boisdinghen - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Bournonville - Boursin Bouvelinghen - Brunembert Caffiers - Campagne-les-Guînes - Carly - Clairmarais Clerques - Cléty - Colombert - Condette - Conteville-lez-Boulogne - Coulomby - Courset - Crémarest - Danes - Desvres - Dohem Doudeauville - Echinghen - Elnes - Eperlecques - Equihen-Plage Escalles - Escœuilles - Esquerdes - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines - Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut - Henneveux - Herbinghen Hermelinghen - Havelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-l'Abbé Hocquinghen - Houlle - Isques - Journy - La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le Wast - Ledinghen Leubringhen - Leulinghen-les-Estrehem - Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse Longueville - Lottinghen - Lumbres - Maninghen-Henne Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhen - Moule Nabringhen - Nesles - Neufchâteau-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques - Nortleulinghen - Offrethun - Ouve-Wirquin - Pernes-lez-Boulogne - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmes - Quercamps - Quesques - Questrecques - Rebergues - Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghen - Ruminghen - Saint-Étienne-au-Mont - Saint-Inglevert - Saint-Martin-lez-Tatinghen - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghen - Senlecques - Serques - Setques - Surques - Tardinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhen - Verlincthun - Vieil-Moutier - Wacquinghen - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimereux - Wimille - Wirwignes - Wismes - Wisques - Wizernes - Zouafques - Zudausques

4 communes sont associées : Ardres - Campagne-les-Wardrecques - Peuplingues - Wardrecques

10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération du Boulonnais (agglomération porte)
Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
Communauté de communes de Desvres-Samer
Communauté de communes de Flandre Intérieure
Communauté de communes de la Région d'Audricq
Communauté de communes de La Terre des 2 Caps
Communauté de communes des Hauts de Flandre
Communauté de communes du Pays de Lumbres
Communauté de communes Pays d'Opale

4 organismes consulaires :

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France – Littoral
Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France – Grand Lille
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas de Calais

Le Département du Pas-de-Calais

Le Département du Nord

La Région Hauts-de-France

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.

Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le Wast
> Maison du Marais, Saint-Martin-lez-Tatinghen
adresse postale : BP 22, 62142 LE WAST
Tél 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : Parc Opale



Une autre vie s'invente ici

